



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

22 - NOMINATION SUR EMPLOI VACANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS : DIRECTION VIE DE LA CITE - SERVICE DES SPORTS

Nomination d'un agent sur un emploi permanent d'agent, d'accueil, d'entretien et de surveillance des équipements sportifs, à temps complet et vacant au tableau des effectifs relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Effectuer le nettoyage et l'entretien des équipements sportifs et leurs proches environnements,
- Assurer l'ouverture et la fermeture des équipements sportifs, l'accueil, le renseignement et l'orientation des usagers,
- Effectuer la surveillance des équipements, veiller à la sécurité des usagers et des biens et au respect des règles d'hygiène en vigueur,
- Effectuer les travaux de second œuvre et de première maintenance, le contrôle courant des équipements sportifs, veiller au respect des normes de sécurité,

- Assurer l'installation et le rangement des équipements et petits matériels sportifs, techniques et produits

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} septembre 2025**.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

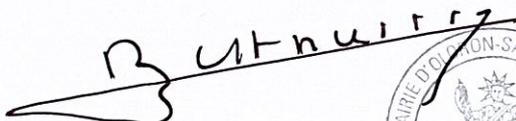
- **APPROUVE** la nomination d'un agent sur un emploi permanent d'agent, d'accueil, d'entretien et de surveillance des équipements sportifs, au grade d'Adjoint technique, à temps complet et vacant au tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025 comme énoncé ci-dessus,

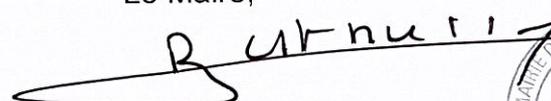
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 26/06/2025





Bernard UTHURRY
